



Mossel

## Sommaire

Le mot du Syndic	1
Activités du Conseil communal	2
Convocation assemblée communale	3
Budget 2023	4
Investissements 2023	9
Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2023	10
PV Assemblée communale 30 mai 2022	11
Anniversaire - 90 ans / Repas à domicile / Pro Senectute	18
Cartes journalières cff / Bicubic / Déchetterie / Fête nationale	19
Coin des souvenirs / Réception officielle Philippe Demierre	21
Départ à la retraite / Sapins de Noël / Un arbre pour le climat	22
Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG / Impôts pour le jeunes / Permis de construire, conditions chantiers	23
Cour d'école / Ecole maternelle / Accueil extrascolaire / Déménagement / Guichet virtuel	24
Littering / Compacteurs / Entretien hivernal	25
Raccordement et distribution eau potable / Aéronefs sans occupants «drônes» / Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse	26
Ursy s'Anime / Agenda manifestations	27
Économie d'énergie	28
TPF / Prévention du tabagisme / Ramonage	29
PassePartout de la Glâne	30

## Le mot du Syndic

Chères habitantes, Chers habitants de la Commune d'Ursy,

L'année 2022 touche à sa fin. Il est temps pour le Conseil communal de préparer les bases de travail pour 2023 et c'est aussi le temps pour les citoyens de donner leur avis sur celles-ci. Lors de l'assemblée communale du 12 décembre prochain, le budget de fonctionnement ainsi que le budget des investissements vous seront présentés pour approbation.

### Budget de fonctionnement et budget des investissements:

Le budget de fonctionnement 2023 boucle avec un excédent de charges de plus de CHF 530'000.00 pour un total de charges se montant à 14,5 millions de francs. Les principales augmentations de charges sont consécutives aux investissements importants consentis par les associations du district (Homes et cycle d'orientation). Ce résultat est conforme aux prévisions qui avaient été réalisées il y a quelques années.

En ce qui concerne les investissements, de très grands projets sont planifiés pour les

prochaines années. Après les mesures d'amélioration du réseau des eaux claires votées par l'assemblée communale en mai dernier, le conseil communal proposera deux autres projets lors de la prochaine assemblée. Le premier concerne le réseau d'eau potable dont certaines conduites datant des années 50 posent régulièrement des problèmes. Le second a pour but la mise en séparatif d'une partie des réseaux d'évacuation des eaux qui sont encore en système unitaire. Le déversement d'eaux claires dans le réseau de l'épuration des eaux usées pénalise notre commune lors de la répartition des coûts liés aux traitements des eaux. Comme ces trois projets concernent parfois les mêmes secteurs de la commune, les travaux devront être conduits en parallèle, de façon à diminuer les coûts et à minimiser les désagréments pour les habitants concernés. C'est pour cette raison que le Conseil propose de voter la totalité des crédits et de planifier ensuite les travaux en fonction des priorités, de l'avance administrative des dossiers et des possibilités

financières de la commune. La totalité des travaux sur les différents réseaux devrait durer au moins durant les six prochaines années.

Pour ce qui est des projets de rénovation des bâtiments, le Conseil communal propose deux crédits d'engagements pour la transformation des anciens bâtiments scolaires. L'école de Vauderens sera dédiée à la petite enfance et accueillera la crèche le Bourillon dès 2024. Les salles de classes de l'école de Vuarmarens seront quant à elles transformées en appartements, de cette façon tout le bâtiment sera affecté au logement. Les charges financières de ces travaux seront couvertes par les locations de ces nouveaux locaux.

En raison de l'augmentation des effectifs scolaires, le Conseil prévoit l'ouverture d'une classe enfantine et d'une classe primaire pour la rentrée 2023. Un crédit d'investissement est proposé pour l'équipement de ces salles de classes.

Pour terminer, un crédit d'étude pour l'aménagement du centre village d'Ursy. Ce crédit permettra de finaliser le projet et de proposer par la suite les crédits d'engagements nécessaires.

Le conseil communal est conscient de l'importance des montants demandés,

mais il est persuadé que ces travaux sont nécessaires pour maintenir la qualité de la vie qui caractérise notre commune et, que la situation financière de notre commune permet la réalisation de ces projets ambitieux.



Philippe Dubey

### **Changement au sein du conseil communal:**

À la suite de la démission de Mme Emilie Schlosser de son poste au Conseil communal pour des raisons personnelles, le conseil communal a organisé une élection complémentaire. Lors de sa séance du 10 octobre dernier, le

Conseil communal a accueilli, comme nouveau membre de l'exécutif, M. Julien Perriard de Vuarmarens. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son élection et nous sommes certains qu'il s'intégrera rapidement et sans difficulté au sein du Conseil communal. M. Perriard a repris le dicastère de Mme Schlosser sans modification.

### **Personnel communal:**

Le conseil communal a engagé Mme Marceline Mornod en tant qu'apprentie employée de commerce à partir du 22 août 2022. Avec cet engagement, c'est la réalisation d'une volonté de devenir une entreprise formatrice qui a été rendue possible par l'agrandissement des bureaux de l'administration.

Le conseil communal a pris acte de la démission de Mme Angélique Donzallaz en qualité de collaboratrice communale au contrôle de l'habitant. Mme Sylviane Cottet a été engagée à ce poste à partir du 1er octobre 2022.

Le 31 juillet dernier, M. Charly Deschenaux a fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Monsieur Deschenaux a occupé le poste de responsable de l'exploitation, du 1er mars 1993 jusqu'au 31 mars 2021. Un hommage particulier lui est rendu dans ce journal d'information. Je le remercie pour tout ce qu'il a fait pour notre commune et lui souhaite encore une longue et heureuse retraite.

Le 1er septembre 2022, Mme Patricia Deschenaux, concierge du bâtiment de l'administration communale, a fêté ses 35 ans d'activité. Je la félicite pour sa fidélité et la remercie pour son engagement.

Tout comme Mme Marie-Claude Conus en 2018, Mme Nadia Magnin a brillamment réussi son brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Nous la félicitons et sommes heureux de pouvoir compter sur ses précieuses compétences.

En mon nom personnel et au nom des autorités communales, je vous souhaite de belles fêtes et je vous adresse des vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

*Philippe Dubey, Syndic*

## **≡ Activités du Conseil communal**

### **Avril 2022 à novembre 2022**

- Débuté une étude de fusion avec la commune de Montet-Glâne.
- Organisé une réception officielle en l'honneur de M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat, le 26 juin 2022.
- Organisé la fête nationale le 31 juillet 2022.
- Visité M. Carlo Alberto De Crescenzo, Mme Augusta Hug, Mme Flavie Conus, M. Paul Deillon, Mme Victorine Butty et Mme Monique Deillon à l'occasion de leur 90ème anniversaire.
- Engagé Mme Marceline Mornod en qualité d'apprentie employée de commerce dès le 22 août 2022.
- Pris acte de la démission de Mme Angélique Donzallaz en qualité de collaboratrice communale au contrôle des habitants avec effet au 31 août 2022.
- Engagé Mme Sylviane Cottet d'Ursy en qualité de collaboratrice communale au contrôle des habitants à partir du 1er octobre 2022.
- Poursuivi l'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy.
- Poursuivi l'étude pour l'aménagement du centre village d'Ursy.
- Poursuivi l'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens.
- Poursuivi l'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vauderens.
- Pris acte de la démission de Mme Emilie Schlosser, Conseillère communale, avec effet au 31 août 2022.
- Organisé une élection complémentaire le 25 septembre 2022.
- Suite à l'élection complémentaire du 25 septembre 2022, accueilli M. Julien Perriard de Vuarmarens en qualité de Conseiller communal.
- Commandé un nouveau défibrillateur (AED) qui sera installé à l'extérieur devant le bâtiment communal à Ursy début 2023.
- Participé aux assemblées des budgets 2023 des associations de communes.
- Elaboré le budget 2023.
- Nommé un nouveau conseil des parents.
- Organisé l'assemblée communale du 12 décembre 2022.



**Commune  
d'Ursy**

# **CONVOCAATION**

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy  
sont convoqués en assemblée communale

**Lundi 12 décembre 2022 à 20h00**  
Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022  
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Présentation du plan financier 2023-2027
3. Budget 2023
  - 3.1 Budget compte de résultats
  - 3.2 Budget compte des investissements
    - 3.2.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe
    - 3.2.2 Crédit d'étude aménagement centre village Ursy
    - 3.2.3 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens
    - 3.2.4 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens
    - 3.2.5 Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy
    - 3.2.6 Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy
  - 3.3 Rapport de la Commission financière
  - 3.4 Approbation
4. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) \*
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR \*
6. Reprise des infrastructures – art. 94 et 258 RF Ursy
7. Divers

Le Conseil communal

\* Les statuts ne seront pas lus en assemblée communale.

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch) ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

## Budget 2023 Compte de résultats

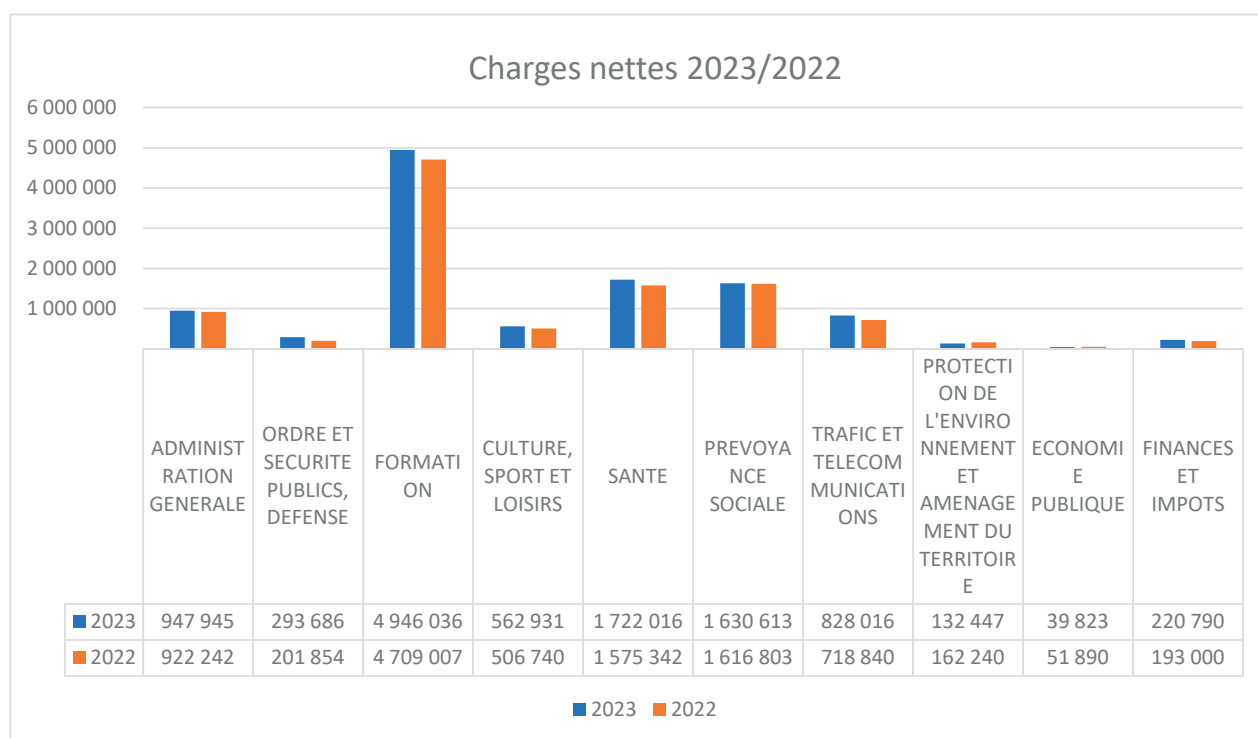
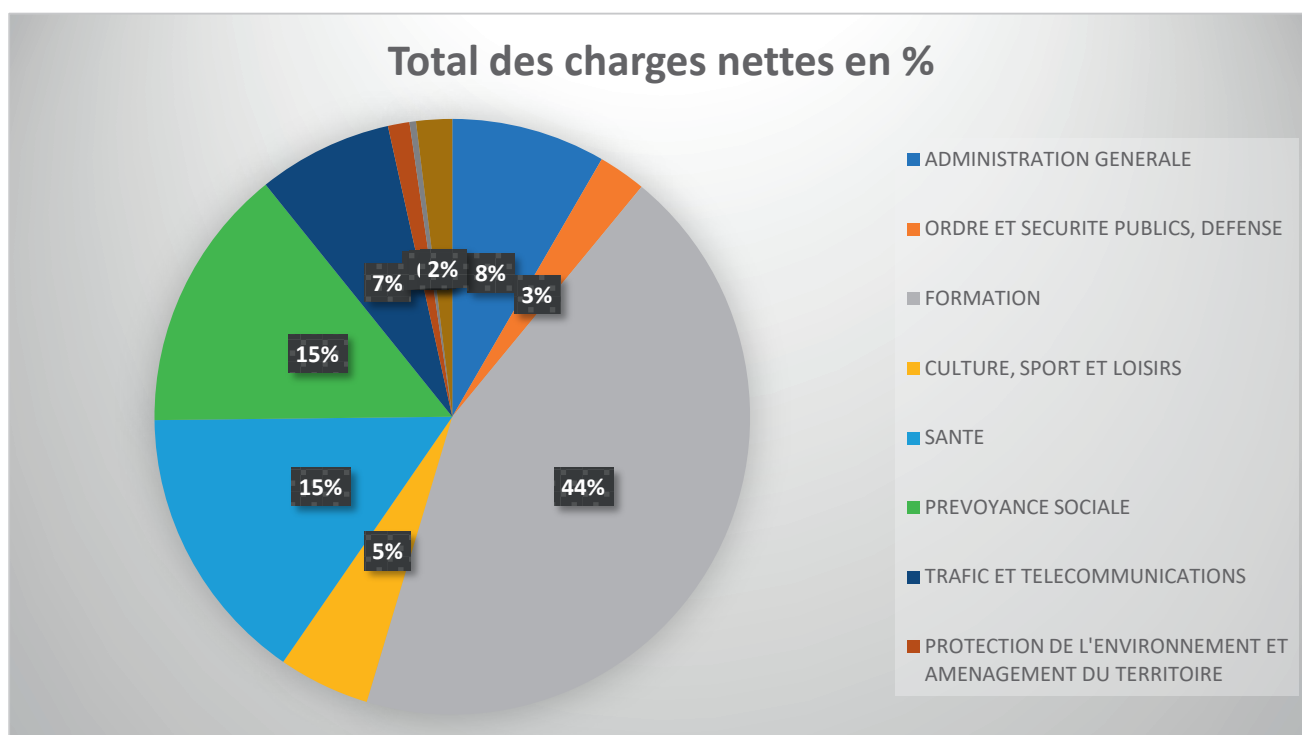
	Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2021	+/- budget 2023-2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
	<b>1 210 592.75</b>	<b>262 648.25</b>	<b>1 191 542.25</b>	<b>269 300.00</b>	<b>19 050.50</b>	<b>-6 651.75</b>	
01	Législatif et exécutif	241 280.00	45 200.00	236 492.20	70 500.00	4 787.80	-25 300.00
02	Services généraux	969 312.75	217 448.25	955 050.05	198 800.00	14 262.70	18 648.25
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>						
	<b>468 796.05</b>	<b>175 110.00</b>	<b>355 704.40</b>	<b>153 850.00</b>	<b>113 091.65</b>	<b>21 260.00</b>	
14	Questions juridiques	226 582.50	26 660.00	177 850.00	27 200.00	48 732.50	-540.00
15	Service du feu	207 750.00	143 100.00	153 638.60	121 500.00	54 111.40	21 600.00
16	Défense	34 463.55	5 350.00	24 215.80	5 150.00	10 247.75	200.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
	<b>5 493 949.77</b>	<b>547 914.00</b>	<b>5 171 623.10</b>	<b>462 615.65</b>	<b>322 326.67</b>	<b>85 298.35</b>	
21	Scolarité obligatoire	4 994 050.72	547 914.00	4 681 346.25	462 615.65	312 704.47	85 298.35
22	Ecoles spécialisées	467 899.05		459 276.85		8 622.20	
23	Formation professionnelle initiale	32 000.00		31 000.00		1 000.00	
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>						
	<b>660 730.55</b>	<b>97 800.00</b>	<b>623 189.80</b>	<b>116 450.00</b>	<b>37 540.75</b>	<b>-18 650.00</b>	
31	Héritage culturel	7 350.00	500.00	5 120.00	500.00	2 230.00	
32	Culture, autres	45 563.55		14 801.75		30 761.80	
34	SPORT ET LOISIRS	607 817.00	97 300.00	603 268.05	115 950.00	4 548.95	-18 650.00
<b>4</b>	<b>SANTE</b>						
	<b>1 748 615.95</b>	<b>26 600.00</b>	<b>1 603 541.50</b>	<b>28 200.00</b>	<b>145 074.45</b>	<b>-1 600.00</b>	
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 115 309.45		1 029 334.10		85 975.35	
42	Soins ambulatoires	598 456.50		537 707.40		60 749.10	
43	Prévention	34 850.00	26 600.00	36 500.00	28 200.00	-1 650.00	-1 600.00
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>						
	<b>1 699 412.80</b>	<b>68 800.00</b>	<b>1 681 202.65</b>	<b>64 400.00</b>	<b>18 210.15</b>	<b>4 400.00</b>	
52	Invalidité	939 997.25		913 393.15		26 604.10	
53	Vieillesse et survivants		2 700.00		2 700.00		
54	Famille et jeunesse	344 983.10	61 100.00	316 454.55	61 700.00	28 528.55	-600.00
55	Chômage	57 664.00		56 083.00		1 581.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	356 768.45	5 000.00	395 271.95		-38 503.50	5 000.00



## Budget 2023 Compte de résultats

	Budget 2023		Budget 2022		+/- budget 2022-2021	+/- budget 2022-2021
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Produits
<b>6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>1 066 916.00</b>	<b>238 900.00</b>	<b>989 010.40</b>	<b>270 170.00</b>	<b>77 905.60</b>	<b>-31 270.00</b>
61 Circulation routière	827 114.00	215 900.00	763 061.40	247 170.00	64 052.60	-31 270.00
62 Transports publics	239 802.00	23 000.00	225 949.00	23 000.00	13 853.00	
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET</b>	<b>1 890 995.00</b>	<b>1 758 548.00</b>	<b>1 501 138.40</b>	<b>1 338 898.20</b>	<b>389 856.60</b>	<b>419 649.80</b>
71 Approvisionnement en eau	627 938.00	627 938.00	501 340.00	501 340.00	126 598.00	126 598.00
72 Traitement des eaux usées	756 660.00	756 660.00	513 558.20	513 558.20	243 101.80	243 101.80
73 Gestions des déchets	347 350.00	347 350.00	322 100.00	299 400.00	25 250.00	47 950.00
74 Aménagements	8 800.00		12 000.00		-3 200.00	
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	2 100.00		1 400.00		700.00	
77 Protection de l'environnement, autres	50 700.00	26 600.00	48 190.20	24 600.00	2 509.80	2 000.00
79 Aménagement du territoire	97 447.00		102 550.00		-5 103.00	
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>39 822.70</b>		<b>51 890.15</b>		<b>-12 067.45</b>	
81 Agriculture			500.00			
82 Sylviculture	15 150.00	-	14 350.00		800.00	-
84 Tourisme	24 672.70		25 319.80		-647.10	
85 Industrie, artisanat et commerce			11 720.35		-11 720.35	
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>220 790.00</b>	<b>10 792 816.40</b>	<b>193 000.00</b>	<b>10 300 638.45</b>	<b>27 790.00</b>	<b>492 177.95</b>
91 Impôts		8 564 112.89		8 046 138.20		517 974.69
93 Péréquation financière intercommunale		861 323.00		932 012.00		-70 689.00
95 Parts aux recettes, autres		243 622.26		232 700.00		10 922.26
96 Administration de la fortune et de la dette	220 790.00	210 320.00	193 000.00	176 950.00	-113 933.76	33 370.00
97 Redistributions		900.00		300.00		600.00
<b>99 Postes non ventilables</b>		912 538.25		912 538.25		
<b>Totaux</b>	<b>14 500 621.57</b>	<b>13 969 136.65</b>	<b>13 361 842.65</b>	<b>13 004 522.30</b>		
<b>Excédent de charges</b>		<b>531 484.92</b>		<b>357 320.35</b>		

## Budget 2023 Compte de résultats



## Budget 2023 Compte des investissements

		Budget 2023		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>429 232.95</b>		<b>224 996.75</b>	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>429 232.95</b>		<b>224 996.75</b>	
5200.00	Mise en place du modèle de compte (MCH2)	41 281.40		50 374.15	
<b>0290</b>	<b>Immeubles administratifs</b>	<b>387 951.55</b>		<b>174 622.60</b>	
5040.02	Installation d'un ascenseur			94 622.60	
5040.03	Crédit d'étude rénovation bât. Ursy	67 951.55		80 000.00	
5040.05	Transformation du bâtiment route de Blessens 51, Vauderens	320 000.00			
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>58 000.00</b>			<b>570 546.25</b>
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>58 000.00</b>			<b>570 546.25</b>
6310.00	Subventions d'investissements du canton				570 546.25
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>859 829.35</b>	<b>337 500.80</b>	<b>1 491 689.00</b>	<b>897 500.80</b>
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>859 829.35</b>	<b>337 500.80</b>	<b>1 491 689.00</b>	<b>897 500.80</b>
5010.01	Aménagements routiers, crédit d'étude	100 000.00			
5010.02	Réfection de routes AF étape 2			129 088.45	
5010.03	Réfection de routes AF étape 3	759 829.35		1 362 600.75	
5010.04	Crédit d'étude pour réfection Route de l'Eglise, Ursy	40 000.00			
6300.00	Subventions d'investissements de la Confédération		161 250.40		448 750.40
6310.00	Subventions d'investissements du canton		176 250.40		448 750.40
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET</b>	<b>6 886 895.40</b>	<b>709 400.00</b>	<b>3 236 655.70</b>	<b>713 195.90</b>
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>2 290 000.00</b>	<b>610 000.00</b>	<b>294 757.70</b>	<b>610 000.00</b>
5031.04	Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens et Esmonts)			264 757.70	
5031.09	Adduction d'eau village d'Ursy	2 290 000.00		30 000.00	
6340.00	Subventions d'investissements du canton		610 000.00		610 000.00

## Budget 2023 Compte des investissements

		Budget 2023		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>4 529 201.50</b>	<b>99 400.00</b>	<b>2 842 204.10</b>	<b>99 400.00</b>
5032.02	Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy			175 904.95	
5032.04	Crédit d'étude mesures PGEE	20 440.00		55 000.00	
5032.05	Mise en séparatif village d'Ursy	1 940 000.00		30 000.00	
5032.06	Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2 390 820.00		2 400 000.00	
5032.20	Réfection canalisations : Routes AF Etape 2			3 627.65	
5032.21	Réfection canalisations : Routes AF Etape 3	177 941.50		177 941.50	
6310.00	Subventions d'investissements du canton		99 400.00		99 400.00
<b>74</b>	<b>Aménagements</b>	<b>31 910.35</b>		<b>31 910.35</b>	
5020.00	Aménagement des cours d'eau (Vauderens)	31 910.35		31 910.35	
77	Protection de l'environnement, autres			32 000.00	3 795.90
7716	Cimetière organisation régionale			32 000.00	3 795.90
5040.01	Aménagement d'un columbarium			32 000.00	
6320.00	Contribution des communes				3 795.90
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>35 783.55</b>		<b>35 783.55</b>	
5290.00	Plan d'aménagement local	35 783.55		35 783.55	
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1 200 000.00</b>		<b>47 530.50</b>	<b>550 000.00</b>
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et de la dette</b>	<b>1 200 000.00</b>		<b>47 530.50</b>	<b>550 000.00</b>
5040.00	Transformation route de Morlens 36, Vuarmarens	1 200 000.00		29 760.00	
5040.01	Frais de vente			17 770.50	
6140.00	Vente bâtiment, Chemin du Signal 2, Esmonts				
6140.02	Vente bâtiment Route de la Chapelle, Mossel				550 000.00
	<b>Totaux</b>	<b>9 433 957.70</b>	<b>1 046 900.80</b>	<b>5 000 871.95</b>	<b>2 731 242.95</b>
	<b>Excédent de revenu</b>		<b>8 387 056.90</b>		<b>2 269 629.00</b>



## **1 Investissements 2023**

(point 3.2 de l'ordre du jour)

### **Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe – CHF 58'000.00**

En raison de l'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, nous devons prévoir l'aménagement de deux salles de classe supplémentaires. Le coût de ces aménagements s'élève à CHF 58'000.00.

### **Crédit d'étude aménagement centre village Ursy – CHF 100'000.00**

L'Assemblée communale du 9 décembre 2019 a accepté un 1er crédit d'étude pour les aménagements routiers du centre village d'Ursy. Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau Transitec. Les buts de cette étude étaient les suivants :

- Identifier le périmètre d'un projet de requalification pour le village d'Ursy ;
- Définir le concept d'aménagement et les outils d'aménagement ;
- Mener une étude de faisabilité permettant d'obtenir un projet de réaménagement clair, faisable au sens des normes usuelles et de l'acceptabilité pour tous les usagers ;
- Identifier et signaler les éléments nécessaires ou utiles pour la suite des études.

Pour aller de l'avant dans ce dossier, une séance a été organisée avec le Service des ponts et chaussée (SPC) qui est maintenant partie prenante au projet. Une clé de répartition pour la phase d'études a été définie : 50 % pour le Canton et 50 % pour la commune d'Ursy. Un appel d'offre a été publié pour acquérir les prestations d'ingénierie civile pour l'étude et la réalisation du réaménagement du centre du village d'Ursy.

### **Crédit d'engagement transformation bâtiment communal Vauderens – CHF 320'000.00**

La commune d'Ursy a été approchée par la crèche le Bourillon qui recherche des locaux plus spacieux pour accueillir les enfants en âge préscolaire. Le crédit d'engagement proposé concerne la transformation des locaux actuels pour permettre d'accueillir cette nouvelle activité à Vauderens. La totalité du bâtiment sera dédiée à la petite enfance.

### **Crédit d'engagement transformation bâtiment communal Vuarmarens – CHF 1'200'000.00**

Le 14 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens. Le projet de transformation a été mis à l'enquête publique du 20 mai au 3 juin 2022. Il est prévu de transformer les deux anciennes salles de classe et la salle de couture en appartements et de changer l'affectation de l'ancien bureau communal en habitation. Nombre de nouveaux logements :

- 2 appartements de 4.5 pièces
- 1 appartement duplex de 3.5 pièces
- 1 studio

Ces travaux de transformation sont estimés à CHF 1'200'000.00.

### **Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy – CHF 2'260'000.00**

L'assemblée communale du 30 mai 2022 a accepté un crédit d'étude pour le remplacement des conduites d'adduction suite à de nombreuses fuites observées sur le réseau dont l'état est vétuste (conduite en éternit de 1952). Le coût des travaux de remplacement de ces conduites principales est estimé à CHF 2'260'000.00.

Les riverains concernés par ces travaux seront invités à participer à une séance d'information.

### **Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy – CHF 1'910'000.00**

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs du village d'Ursy encore raccordés en unitaire. Il est jugé opportun de réaliser ces travaux en parallèle aux travaux liés à l'adduction d'eau (point 6 ci-dessus). Le coût de ces travaux s'élève à CHF 1'910'000.00.

Les riverains concernés seront invités à participer à une séance d'information.

## Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2023

Désignation	Mois	Échéance
Taxes déchets 2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Janvier 2023	28.02.2023
Contribution immobilière	Avril 2023	31.05.2023
Eau – Epuration Acompte 50 %	Avril 2023	31.05.2023
Impôts acomptes 2023	Juin 2023	31.07.2023 avec escompte ou 9 tranches de juillet 2023 à mai 2024
Taxes déchets 1 <sup>er</sup> semestre 2023	Juillet 2023	31.08.2023
Impôt sur les chiens	Juillet 2023	31.08.2023
Taxe non pompier	Septembre 2023	31.10.2023
Eau – Epuration Solde	Novembre 2023	31.12.2023

Le Service de finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

 [finances@ursy.ch](mailto:finances@ursy.ch)

 021/909.59.57



**Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022**  
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 13 mai 2022, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic  
Scrutateurs : France Blanc, Philippe Hermann, Jean-Bernard Monney  
Présents : 101 citoyennes et citoyens (4,21 % de 2394 électeurs)

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021
2. Comptes 2021
  - 2.1 Compte de résultats
  - 2.2 Compte des investissements
  - 2.3 Rapport de gestion
  - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
  - 2.5 Approbation
3. Investissements 2022 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation
  - 3.1 Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2
  - 3.2 Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy
  - 3.3 Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy
  - 3.4 Mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ursy, Vauderens, Vuarmatens
4. Reprise des infrastructures : Chemin du Perrey, Ursy
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Sont excusés ce soir Mme Emilie Schlosser, Conseillère communale et Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière. Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités.

En préambule, M. le Syndic tient à souhaiter la bienvenue à Mme Chloé Savary qui a rejoint le Conseil communal le 21 mars dernier à la suite de son élection le 13 mars 2022. Nous la félicitons pour sa brillante élection et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Quelques modifications ont été apportées dans la répartition des dicastères. Le nouvel organigramme est présenté. Le dicastère de la « Santé » a été repris par M. Patrick Peyer, le dicastère des « Routes » par M. Jacques Bourquenoud. Mme Chloé Savary a la charge de l'instruction publique, des énergies, de l'environnement et du cimetière. M. Patrice Conus a été élu en qualité de vice-Syndic.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2021**

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2022, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

**VOTE :** OUI 101 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

**2. Comptes 2021**

M. le Syndic relève que les comptes 2021 bouclent avec un excédent de produits de CHF 1'462'197.40 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 896'065.50. Ce résultat doit tout de même être nuancé car il comprend un produit extraordinaire de CHF 912'538.25 qui provient de l'amortissement de la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2. Il s'agit d'une opération comptable qui fait partie du résultat, mais qui ne participe pas au fonctionnement de la commune.

Le résultat opérationnel quant à lui se monte à CHF 536'577.65. Il correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

**2.1 Compte de résultats**

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2021.

La Commune d'Ursy a introduit le MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les comptes sont donc comparables au budget 2021 mais pas aux comptes 2020. Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

**Récapitulation du compte de résultats en CHF**

Libellé	Comptes 2021		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'115'327.51	280'451.30	1'125'860.00	174'400.00
1. Ordre et sécurité publiques	324'690.14	157'514.75	330'790.80	153'050.00
2. Formation	4'983'317.65	457'492.00	5'059'187.35	456'400.00
3. Culture, sport et loisirs	502'574.06	124'899.80	499'492.75	110'300.00
4. Santé	1'467'768.65	18'644.65	1'523'792.95	43'200.00
5. Prévoyance sociale	1'448'332.71	70'412.95	1'559'078.30	64'300.00
6. Trafic et télécommunications	989'010.15	266'780.20	957'755.00	281'700.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'451'182.79	1'355'797.29	1'592'997.00	1'332'229.00
8. Economie publique	59'613.45	11'702.15	50'140.35	0.00
9. Finances et impôts	1'699'261.68	11'297'383.70	286'070.00	10'369'585.50

**Explications des principales variations :****0. Administration générale :**

Justification variation des salaires  
Augmentation produit des poursuites  
Imputations internes pour prestations de service  
Bâtiments : diminution des coûts pour l'électricité et le mazout de chauffage  
Répartition des revenus de la salle communale en raison de la pandémie  
Diminution des amortissements dans les différents dicastères

### 1. Ordre et sécurité publics :

Justification variation des salaires. Refacturation des heures consacrées à l'Association Pompiers Glâne-Sud  
Service officiel des curatelles : nouvelle méthodologie de facturation. Diminution des frais  
Service du feu : augmentation des frais d'intervention, intempéries en juin et juillet 2021

### 2. Formation

Participation communale pour les camps scolaires inférieure en raison de la pandémie  
Augmentation du traitement du personnel de conciergerie, imputations internes  
Matériel informatique : ouverture d'une classe supplémentaire achat de PC  
AES : attribution à la réserve AES d'une subvention cantonale suite à l'ouverture de nouvelles places

### 3. Culte, sport et loisirs :

Entretien parcs et zones de loisirs : aménagement places de parc à Esmonds

### 4. Santé :

Hommes médicalisés régionaux : augmentation des charges liées

### 5. Prévoyance sociale :

ASGS (Antenne sociale Glâne-Sud) : moins d'aides en 2021 en raison de la pandémie

### 6. Trafic et télécommunications :

Justification salaires des employés communaux  
Entretien des routes : travaux non prévus au budget pour l'aménagement d'un trottoir à Vuarmatens

### 7. Protection et aménagement du territoire :

Achat d'eau : diminution des coûts comme l'année 2021 a été humide  
Augmentation des frais d'élimination des déchets

### 8. Economie publique :

-

### 9. Finances et impôts :

Justification pertes sur créances, les pertes sur débiteurs ne sont pas prévues au budget  
Impôts personnes physiques : augmentation par rapport au budget  
Impôts personnes morales : augmentation par rapport au budget  
Impôts spéciaux : estimation au budget

### Explication du prélèvement à la réserve de réévaluation :

Lors de la mise en place du MCH2, la commune a réévalué son patrimoine financier et administratif. Une réserve a été constituée à cet effet. Elle doit être dissoute dès 2021 durant les 10 prochaines années. Nous avons deux variantes pour l'utilisation de la dissolution de cette réserve de retraitement du patrimoine administratif.

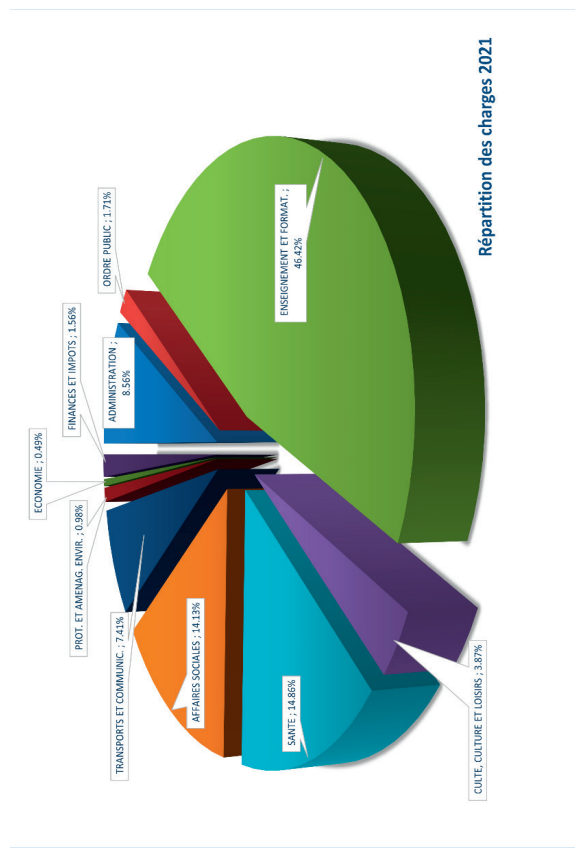
- 1) La neutralisation des charges de ré-amortissement
- 2) La dissolution strictement linéaire de la réserve de retraitement

La variante 1 a été retenue par le Conseil communal.

Désignation	Montant en CHF
Total de la réserve de réévaluation	13'139'917.07
Forêts	-912'239.00
Capital Actions SAIDEF	-73'559.00
Terrains communaux	-3'028'736.75
Total de la réserve de réévaluation après Neutralisation des chapitres à ne plus amortir	9'125'382.32
<b>Dissolution annuelle sur 10 ans de 2021 à 2030</b>	<b>912'538.25</b>

### Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
Charges d'exploitation	12'047'579.94	12'282'494.50
Revenus d'exploitation	12'520'516.39	11'280'029.00
Résultat de l'activité d'exploitation	472'936.45	-1'002'465.50
Charges financières	165'050.45	178'300.00
Revenus financiers	228'691.65	284'700.00
Résultat provenant de financement	63'641.20	106'400.00
Résultat opérationnel	536'577.65	-896'065.50
Charges extraordinaires	47'891.35	-
Revenus extraordinaires	973'511.10	48'900.00
Résultat extraordinaire	925'619.75	48'900.00
Imputations internes	318'359.65	524'370.00
Imputations internes	318'359.65	524'390.00
Total des imputations internes	-	20.00
Résultat total, compte de résultats	1'462'197.40	-847'145.50



### Discussion :

M. Bernard Oberson se pose la question de savoir pourquoi la commune d'Ursy a acheté de l'eau à la commune de Rue alors qu'elle s'alimente auprès de la commune de Siviriez via l'AGSO (Association de communes pour l'adduction d'eau Glâne Sud-Ouest).

M. le Syndic relève que la source communale de Rue « Les Corbettes » transite par le réseau communal d'Ursy. Comme l'année 2021 a été humide, l'achat d'eau à l'AGSO a été moins important. Selon la convention signée entre les communes de Rue et Ursy, si la commune d'Ursy utilise des m3 de la source « Les Corbettes » pour sa propre consommation, le prix du m3 est crédité à la commune de Rue.



## 2.2 Comptes des investissements

### Investissements bouclés en 2021 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Mise en place de la gestion électronique des documents	60'000.00	61'219.75	1'219.75
Aménagements places de jeux	280'000.00	265'097.15	-14'902.85
Crédit d'étude aménagements routiers Ursy	50'000.00	54'780.55	4'780.55
Equipement zone d'activité « Les Terraux » Ursy	0.00	20'054.00	20'054.00
Vente parcelle « Les Terraux » Ursy	0.00	-329'160.00	-329'160.00
Frais de vente terrain « Chemin de la Croix », Vauderens	0.00	288.55	288.55
Vente de terrain « Chemin de la Croix », Vauderens	0.00	-13'537.80	-13'537.80
Frais de remise en état de la place anc. Pavillons scolaires Vauderens	0.00	20'567.90	20'567.90
Vente pavillons scolaires Vauderens	0.00	-100'000.00	-100'000.00
Vente bâtiment, Chemin du Signal 2 Esmonds	-280'000.00	-280'000.00	0.00
<b>Total des investissements bouclés</b>	<b>110'000.00</b>	<b>-300'389.90</b>	<b>-410'689.90</b>

### Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2021	Report budget 2022
Mise en place MCH2	60'000.00	15'352.30	38'690.55
Installation d'un ascenseur *	200'000.00	105'377.40	94'622.60
Crédit d'étude rénovation bâtiment Rte de Moudon 5 Ursy	30'000.00	543.00	29'457.00
Subventions cantonales pour centre scolaire Ursy	-570'546.25	0.00	570'546.25
Réfection de routes AF étape 2	652'900.00	-107'693.25	129'088.45
Réfection de routes AF étape 3	1'386'900.80	11'442.05	1'351'158.70
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 3	-722'500.80	-45'309.00	-677'191.80
Réfection canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	8'678.75	0.00
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'735'000.00	224'246.50	151'630.40
Subvention cantonale réseau d'eau	-610'000.00	0.00	-610'000.00
Participation des autres communes	0.00	-3'097.50	-3'097.50
Versement de tiers	0.00	-3'590.50	-3'590.50
Construction d'un collecteur Route de Vauderens, Ursy	179'000.00	0.00	175'634.95
Réfection canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	108'372.35	3'627.65
Réfection canalisations : routes AF étape 3	185'000.00	0.00	177'941.50
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 2	-99'400.00	0.00	-99'400.00
Aménagement cours d'eau Vauderens	40'000.00	8'179.65	31'820.35

Plan d'aménagement local PAL	50'000.00	16'697.55	33'302.45
Crédit d'étude bâtiment Route de Morlens 36 à Vuarmarens	30'000.00	8'731.95	21'268.05
<b>Total investissements reportés</b>	<b>2'668'453.75</b>	<b>347'931.25</b>	<b>274'416.70</b>

\* Lors de l'établissement du budget 2022 cet investissement n'a pas été reporté, or les travaux ne sont pas terminés. Report sur 2022 à prendre en considération.

### Récapitulation des investissements nets 2021 en CHF

Bouclés (uniquement dépenses 2021)	100'223.95
Non bouclés	347'931.25
Taxe de raccordements	-49'355.35
Vente de terrain	-442'697.80
Vente bâtiments du patrimoine financier	-280'000.00
<b>Investissements nets 2021</b>	<b>-323'897.95</b>

## 2.3 Rapport de gestion

M. Jacques Bourquenoud informe que selon l'art. 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal doit présenter à l'assemblée communale son rapport de gestion en même temps que les comptes. Ce rapport est disponible sur le site internet de la commune [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch). Il ne sera pas lu sauf sur demande de la part d'un citoyen.

Contenu du rapport de gestion :

- ✓ Il informe sur les lois et règlements en vigueur qui sont étroitement liés aux comptes
- ✓ Il rappelle le taux des impôts et les taxes communales
- ✓ Il résume les comptes de résultats, d'investissement et le bilan
- ✓ Les différences dépassant 20 % et CH 20'000.00 qui font l'objet d'explications lors de la présentation des comptes
- ✓ Les différences dépassant 20 % ou CHF 20'000.00 qui font l'objet d'une liste détaillée
- ✓ Il renseigne sur le flux de trésorerie
- ✓ Toutes les annexes selon la loi sur les finances communales sont insérées

## 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Chantal Charrière, Vice-présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2021 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur la base du rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2021. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 536'577.65 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 1'462'197.40 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de produits de CHF 323'897.95.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

## 2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et de compte des investissements :  
Compte de résultats : excèdent de produits de CHF 1'462'197.40  
Compte des investissements : excèdent de produits de CHF 323'897.95

### Décision :

**VOTE :** OUI 95 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2021 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2021 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, administratrice des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2021. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

## 3. Investissements 2022 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation

M. le Syndic relève que comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal propose ce soir quatre investissements qui étaient encore à l'étude en décembre dernier.

### 3.1 Crédit d'étude rénovation bâtiment communal Ursy, étape 2

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, vice-Syndic, en charge de ce dossier. En décembre 2020 un crédit d'étude a été voté pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Ce crédit a été utilisé pour réaliser une analyse thermique du bâtiment, un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour permettre l'établissement du cahier des charges des travaux à effectuer pour assainir le bâtiment.

La demande de crédit d'étude pour l'étape 2 concerne :

- ✓ l'étude de l'enveloppe au niveau énergétique et esthétique
- ✓ l'établissement des plans et des relevés
- ✓ le protocole et les choix des matériaux en collaboration avec le bureau Intertechnic
- ✓ la mise à l'enquête publique
- ✓ la procédure des choix des mandataires
- ✓ les appels d'offres
- ✓ le contrôle des offres et propositions d'adjudications

Les zones concernées par des rénovations sont :

- ✓ les façades avec leurs ouvertures (portes, fenêtres, stores)
- ✓ la porte d'entrée de l'administration communale afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- ✓ les façades afin d'améliorer le coefficient thermique
- ✓ les façades avec des modifications esthétiques
- ✓ la toiture afin d'améliorer également le coefficient thermique
- ✓ la pose de panneaux solaires
- ✓ les ventilations et aérations
- ✓ le renouvellement de la centrale de chauffage

- ✓ divers travaux intérieurs
- ✓ la modification du guichet de l'administration communale

L'estimation du coût total des travaux s'élève à CHF 2'365'700.00 (Commune, Paroisse, ACSU). Pour la partie qui concerne uniquement la commune d'Ursy les travaux sont estimés à CHF 781'000.00. Les subventions seront demandées dans le cadre de l'étape 2.

Ce soir, nous vous soumettons une demande de crédit d'étude pour l'étape 2 de CHF 50'000.00.

### Demande de crédit d'étude

Coût CHF 50'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

### Charge annuelle

Amortissement 3 % CHF 1'500.00

Intérêts 2 % CHF 1'000.00

Total CHF 2'500.00

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

### Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 2'500.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit ainsi que son financement ».

### Discussion :

La parole n'est pas demandée.

### Décision :

**VOTE :** OUI 101 NON 0 Abstention 0

- ✓ La demande de crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy, étape 2, est acceptée à l'unanimité.

## 3.2 Crédit d'étude (avant-projet) remplacement adduction d'eau Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'eau.

Début septembre 2021, nous avons dû faire face à la rupture d'une conduite d'eau potable communale. Cette conduite débute à proximité de la scierie et se termine vers le terrain de football. Il s'agit d'une conduite en éternit posée en 1952. Nous n'avons pas pu procéder à la réparation de cette conduite tel que souhaité. Celle-ci a été bouchonnée et l'approvisionnement en eau se fait maintenant via un boudage.

Nous vous proposons un crédit d'étude (avant-projet) pour le renouvellement de cette conduite de CHF 30'000.00.

### Demande de crédit d'étude

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

### Charge annuelle

Amortissement 1.25 % CHF 375.00

Intérêts 2 % CHF 600.00

Total CHF 975.00

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.  
«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 975.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Laurent Vaucher : selon le plan présenté, toute la conduite en rouge doit être remplacée ?  
M. le Syndic : oui

Décision :

<b>VOTE :</b>	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'étude est acceptée à l'unanimité.

### 3.3 Crédit d'étude (avant-projet) mise en séparatif EU/EC Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'épuration et de l'évacuation des eaux.  
Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs du village d'Ursy encore raccordés en unitaire. L'un de ces secteurs se situe à proximité de la conduite d'adduction d'eau qui doit être remplacée. Il est opportun de réaliser ces travaux en parallèle. Le coût de cet avant-projet s'élève à CHF 30'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

Charge annuelle

Amortissement 1.25 %	CHF 375.00
Intérêts 2 %	CHF 600.00
Total	<u>CHF 975.00</u>

Délai de réalisation : juin à décembre 2022

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.  
«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 975.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'étude ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

<b>VOTE :</b>	OUI	101	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'étude est acceptée à l'unanimité.

### 3.4 Mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Ursy, Vauderens, Vuarmarens

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère de l'eau.

Les fortes intempéries et la grêle qui se sont abattus sur la Commune d'Ursy en juin 2021 ont provoqué de multiples inondations ainsi que de nombreux dégâts matériels. Suite à l'acceptation d'un crédit d'étude en décembre dernier, une étude préliminaire a été réalisée sur 4 secteurs :

- ✓ Chemin en Villy/Route de Moudon à Ursy
- ✓ Chemin du Perrey à Ursy
- ✓ Chemin des Sècherons et Route d'Ursy à Vauderens
- ✓ Chemin du Champ de la Grange à Vuarmarens

L'étude réalisée montre que plusieurs tronçons sont sous-dimensionnés. Il est important de relever que les travaux nécessaires seront réalisés de manière échelonnée. Certains travaux vont débiter rapidement en raison de constructions prévues dans le secteur, d'autres vont prendre un peu plus de temps. Avant l'exécution des travaux, les riverains concernés seront informés.

Récapitulatif des coûts

Désignation	Montant en CHF
Vauderens	880'000.00
Ursy, secteur Perrey	690'000.00
Ursy, secteurs Route de Moudon et Villy Vuarmarens	370'000.00
Total, selon bureau d'ingénieurs	2'150'000.00
Fluctuation des matériaux et divers	250'000.00
<b>Total de la demande d'engagement</b>	<b>2'400'000.00</b>

Demande de crédit d'engagement

Coût CHF 2'400'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 1.25 % sur 80 ans

Charge annuelle

Amortissement 1.25 %	CHF 30'000.00
Intérêts 2 %	CHF 48'000.00
Total	<u>CHF 78'000.00</u>

Délai de réalisation : dès juin 2022 pour 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.  
«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 2'400'000.00. Cet investissement sera couvert par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 78'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christian Germain : la route de Blessens à Vauderens a aussi été inondée en 2021 mais rien de prévu dans le secteur.

M. le Syndic : le problème ne vient pas d'un sous-dimensionnement des conduites mais d'un problème lié à des coulées de terre depuis les champs en amont. Il s'agit d'une autre problématique.

**Décision :**

VOTE :	OUI	101	NON	0	Abstention	0
--------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement est acceptée à l'unanimité.

**4. Reprise des infrastructures : Chemin du Perrey, Ursy**

M. le Syndic situe sur le plan le « Chemin du Perrey » à Ursy. Il s'agit de la reprise, sans frais pour la Commune d'Ursy, des articles RF Ursy 95, 207 et 391. L'Assemblée communale du 16 décembre 2002 avait déjà accepté la reprise du quartier « Au Perrey I ».

Les travaux d'aménagements de ce quartier ont été réalisés il y a de nombreuses années, mais les infrastructures ont été contrôlées et elles correspondent aux exigences communales.

La discussion n'est pas demandée.

**Décision :**

- VOTE :** OUI 101 NON 0 Abstention 0
- ✓ La reprise sans frais pour la Commune d'Ursy des articles RF Ursy 95, 207 et 391 est acceptée à l'unanimité.

**5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois**

M. le Syndic relève que les statuts étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Ceux-ci ne seront pas lus. Les principales modifications sont présentées :

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a adopté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. Les trois districts du Sud fribourgeois ont choisi de former une région. La proposition a été faite de réunir dans la même association les ambulances et les pompiers (feux bleus).

**⇒ Ambulances Sud Fribourgeois + réorganisation des pompiers = Secours Sud Fribourgeois**

Conséquences principales :

- ✓ Le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques
- ✓ Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence
- ✓ Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers
- ✓ Les CSPI sont dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon
- ✓ 14 bases de départ, pour la Glâne : Romont, Villorsonnens, Rue
- ✓ Gouvernance : Assemblée des délégués, comité de direction, administrateur, chef des ambulances, cdt bat Sapeurs-Pompiers

Conséquences dans les communes :

- ✓ Toutes les communes sont rattachées au bat sud fribourgeois
- ✓ Les formations SP actuelles sont dissoutes et recomposées
- ✓ Tous les moyens (ho, mat) sont intégrés dans ce bataillon
- ✓ La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes
- ✓ Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nous vous soumettons ce soir l'approbation de la modification des statuts. Comme ceux-ci comportent des éléments financiers, ils doivent être préavisés par la commission financière.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, secrétaire de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 3 mai 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté les statuts de communes « Secours Sud Fribourgeois ».

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : se questionne sur l'avenir du local des pompiers à Ursy.

M. le Syndic : au terme de la construction du nouveau centre de secours à Rue, les locaux actuels seront réaffectés pour l'édilité.

M. Christoph Kaempfer : les points de départ des ambulances seront-ils déplacés ?

M. le Syndic : non pour les ambulances aucun changement prévu.

M. Claude Gavillet : comme relaté dans la presse, s'étonne du manque de détail concernant les coûts de cette nouvelle association de communes.

M. le Syndic : la première étape consiste à l'approbation des statuts pour créer le cadre légal. Ensuite tout sera mis en œuvre pour l'élaboration du budget 2023.

M. Claude Gavillet : se questionne également sur l'effectif des sapeurs-pompiers à l'avenir. Aurons-nous encore assez de sapeurs en raison de la mise en place de cette nouvelle organisation ?

M. le Syndic : à Ursy, l'effectif est stable

M. Laurent Surchat : le CSPI Glâne-Sud comporte actuellement 50 sapeurs. Des sapeurs des communes de Le Flon et de Sviriez (Le Saulgy et Prez-vers-Sviriez) seront intégrés en 2023.

M. Bernard Panchaud : pense que les coûts ne vont pas diminuer avec cette nouvelle structure. Il faudra former les sapeurs sur le nouveau territoire.

M. le Syndic : effectivement des formations seront nécessaires.

**Décision :**

VOTE :	OUI	100	NON	1	Abstention	0
--------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois est acceptée à la majorité des voix exprimées.

**6. Divers****Informations du Conseil communal****Etude de fusion Ursy-Montet**

M. le Syndic informe que les discussions avec Montet-Glâne ont débuté récemment. Des groupes de travail composés des membres des deux exécutifs ont été formés pour étudier les différents dossiers communaux. L'objectif est de réaliser un état des lieux de tous les domaines qui composent la vie communale et de faire des propositions pour la mise en communs de chacun des dossiers d'ici l'automne. Le calendrier de travail prévoit l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

De plus amples informations seront données lors des assemblées des budgets en décembre prochain. Le groupe de travail prévoit également de créer une page internet pour informer les citoyens et leur permettre de poser des questions tout au long du processus.

**Réception de M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat**

Le 28 novembre dernier, M. Philippe Demierre a été brillamment élu au Conseil d'Etat. Reportée en raison de la pandémie, la réception officielle en son honneur sera organisée par le Conseil communal le dimanche 26 juin prochain. Toute la population est invitée à venir célébrer notre collègue et ami. L'horaire et les détails de la manifestation seront communiqués prochainement.



### **Implantation d'un parc éolien « Les Côtes du Gianey »**

Depuis l'assemblée de décembre dernier, le Conseil communal a entrepris plusieurs démarches pour limiter au minimum le risque qu'un projet d'implantation se concrétise dans la région.

- ✓ Une demande de reconsidération de l'étude d'implantation des éventuels futurs parcs éoliens a été déposée auprès du Conseil d'Etat ;
- ✓ Le 20 janvier 2022, le Conseil communal a mandaté Me Ecoffey pour représenter la commune dans le cadre d'un recours au Tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière sur notre demande de reconsidération ;
- ✓ Une délégation du Conseil communal a participé à la soirée d'information/discussion sur le sujet éolien organisée par la Direction de l'économie en avril dernier.

### **Conseil des parents**

Le Conseil communal souhaite mettre sur pied un conseil des parents pour le cercle scolaire comme le prévoit la loi sur la scolarité obligatoire. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations ainsi qu'au débat entre l'école et les parents. Une séance de présentation du concept et de discussion est organisée le mardi 7 juin prochain à 20 heures à la salle communale d'Ursy. N'hésitez pas à y participer !

### **Fête nationale le 31 juillet 2022**

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de la fête nationale le dimanche 31 juillet 2022. Nous aurons le plaisir d'accueillir M. Valentin Bard, lieutenant de Préfet qui nous fera l'honneur de partager cette soirée avec la population d'Ursy. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

### **Personnel communal**

Suite à la démission de Mme Fabienne Tabsoba en qualité d'auxiliaire à l'école maternelle, le Conseil communal a engagé Mme Anne Angéloz d'Ursy à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

En prévision du départ à la retraite de M. Charly Deschenaux ancien responsable de l'exploitation en juillet prochain, le Conseil communal a engagé M. Ludovic Corpataux en qualité d'agent d'exploitation dès le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, Mme Myriam Magne a fêté ses 15 ans d'activité en qualité de concierge de la Halle de gym II. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement.

### **Discussion**

M. Claude-Alain Rouiller : la commune d'Ursy est contre les projets éoliens. A-t-elle d'autres solutions alternatives à proposer ?

M. le Syndic : le thème de l'éolien est un sujet très sensible. Beaucoup d'inconnues à ce jour. Les projets proposés ne sont pas adaptés pour notre région mais il est clair qu'il faudra trouver des solutions alternatives.

M. Claude-Alain Rouiller : une route communale a été refaite dernièrement à Bionnens (en direction de la forêt) en gravier. Le goudronnage de cette route est-il prévu ?

M. le Syndic : non cette route ne sera pas goudronnée car nous n'avons pas reçu les autorisations pour ce type de revêtement en zone agricole. Ces travaux sont exécutés dans le cadre des améliorations foncières.

M. Claude-Alain Rouiller : relève que cette route n'est pas praticable en direction de Vauderens. M. le Syndic : ce tronçon ne concerne pas les travaux liés aux routes AF. Il s'agit des travaux exécutés dans le cadre du remaniement parcellaire de Siviriez.

M. Claude-Alain Rouiller : relève que sur la route de Bionnens à Vauderens, des barrières de chantier sont installées en bordure de la route communale dans le virage. La commune peut-elle intervenir à ce sujet ?

M. le Syndic : nous prenons note.

M. Jean-Paul Robert : se questionne sur l'avancement du projet du centre village d'Ursy  
M. le Syndic : avec le changement de législature le dossier a pris un peu de retard. Nous étudions actuellement ce dossier et reviendrons devant l'assemblée communale prochainement.

M. Jean-Bernard Monney : une place de jeux a été aménagée à Vauderens tout comme à Ursy, Vuarmarens et Esmons. Le Conseil communal peut-il étudier la possibilité d'aménager une place de jeux à Mossel ?  
M. le Syndic : nous prenons note.

M. Charly Gavillet : l'eau de la route communale du Moléson (vers ancienne habitation Chatton) est actuellement évacuée via une conduite privée. La commune devrait reprendre cette conduite.  
M. le Syndic : nous prenons note de cette demande.

La parole est passée à M. Patrice Conus, vice-Syndic. Le 24 avril dernier le nouveau Conseil communal est entré en fonction dans une ambiance de travail agréable. Cela fait un peu plus d'une année que M. Philippe Dubey a repris la Syndicature de la Commune d'Ursy. Pas facile de reprendre ce poste après notre ancien Syndic M. Philippe Conus que nous remercions encore pour son travail et son engagement.

M. Patrice Conus adresse des remerciements à M. Philippe Dubey pour son engagement et pour sa disponibilité dans le cadre de cette nouvelle fonction et pour tout le travail réalisé jusqu'à ce jour. M. Philippe Dubey est applaudi chaleureusement.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.30 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus

## Anniversaire - 90 ans

Six citoyennes/citoyens ont fêté leur nonantième anniversaire entourés des autorités communales :

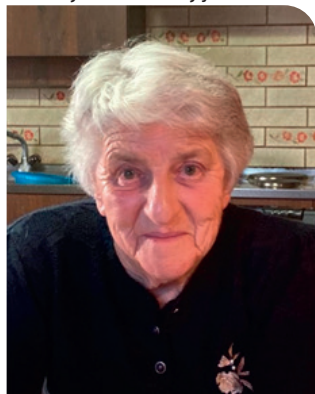
Monsieur Carlo Alberto De Crescenzo, Esmonts, juin 2022



Madame Augusta Hug, Ursy, juin 2022



Madame Flavie Conus, Bionnens, juin 2022



Monsieur Paul Deillon, Vauderens, juin 2022

Madame Monique Deillon, Vauderens, septembre 2022



Madame Victorine Butty, Ursy, septembre 2022



Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

## Pro Senectute

**Le nouveau programme d'activités sport, formation et loisirs est dès à présent disponible gratuitement chez nous.**

Il y en a pour tous les goûts : danse du monde, tennis, fitness mémoire ou bien même des cours d'informatique. N'hésitez pas à contacter Pro Senectute Fribourg pour de plus amples informations.

**026 347 12 40**  
**info@fr.prosenectute.ch**  
**www.fr.prosenectute.ch**

**PRO**  
**SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud:

**021 909 02 59 - mardi et vendredi matin de 8h30 à 9h30**

## Cartes journalières CFF


2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants

**Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune**

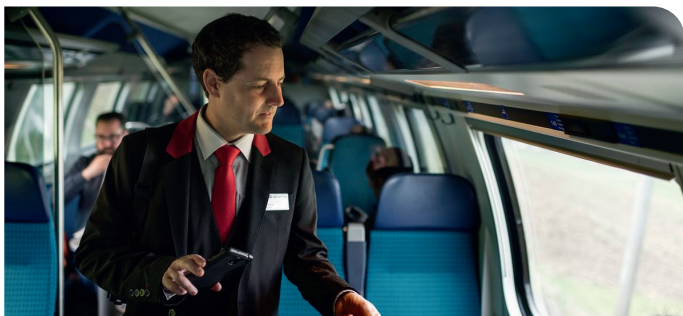
**Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur**

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet

 [ursy.ch/autorites/cartes-cff](http://ursy.ch/autorites/cartes-cff)

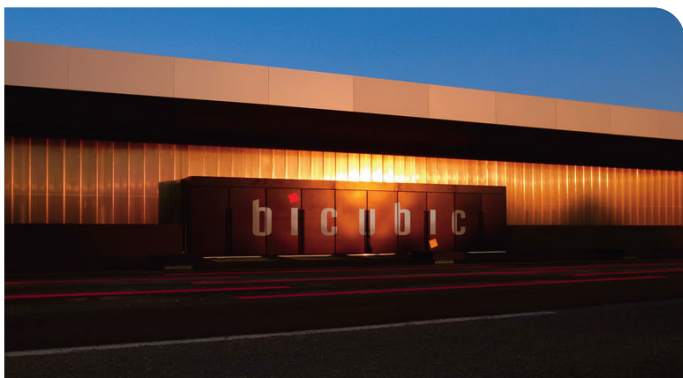
La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, au guichet ou directement via le site internet.



## Bicubic

La commune dispose de 5 abonnements pour la saison culturelle du Bicubic.

Les réservations se font par téléphone auprès de l'administration communale.



Plus de renseignements sur [www.bicubic.ch](http://www.bicubic.ch)

## Déchetterie

**Horaires de fin d'année**

Sa 24 décembre 2022 fermé

Me 28 décembre 2022 ouverture prolongée 13h30-18h00

Sa 31 décembre 2022 Ouverture selon horaire habituel

## Fête nationale à Ursy

**31 juillet 2022**

**Allocution de Monsieur Valentin Bard, Lieutenant de Préfet.**

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,  
Chères habitantes et habitants d'Ursy,

Chaque fois que je viens dans votre commune, je me sens l'âme d'un champion. Pourquoi, me direz-vous ?

Parce qu'il y a une petite vingtaine d'années, je jouais au foot au FC Ursy, avec les juniors inter C. Nous affrontions des clubs prestigieux comme le FC Neuchâtel Xamax ou le Servette FC. Avant le début des matchs, nous nous faisons chamberer car nos adversaires pensaient nous apprendre à jouer au foot, à nous les campagnards du FC Ursy. Mais je peux vous assurer que les équipes adverses déchantaient assez vite car nous avons fini en haut du classement à la fin de la saison.

Ce soir, je vous assure que nous pouvons retirer des enseignements de cette équipe de foot pour la conduite de notre pays. Je vous propose alors de nous concentrer sur quelques phrases tactiques que nous ont répétées à l'époque Cécé et Dédé, les entraîneurs d'alors des juniors du FC Ursy, pour les appliquer à la politique suisse.

Premièrement, ils me disaient toujours : « Valentin, lâche ta balle » !

Il s'agit d'une phrase bien connue des amateurs de foot, qui signifie, en filigrane, qu'un joueur ne peut pas gagner seul. Cette phrase était la définition brute de la notion de solidarité.

La solidarité, justement, est le ciment de notre pays. En 1291, Uri, Schwytz et Unterwald se sont juré une alliance éternelle contre tout agresseur. C'est ça le début de la solidarité helvétique.

La solidarité c'est aussi cette légende qui dit qu'au 16e siècle, alors que Zurich et Zoug s'affrontent militairement, un chaudron rempli de lait est placé sur la ligne qui sépare les deux armées ennemies. Les soldats des deux camps trempent alors dans ce chaudron des morceaux de pain et partagent ainsi ce repas. Cette soupe, qui serait à l'origine de la fondue helvétique, aurait permis d'éviter la guerre.

C'est ça la solidarité, c'est ça, la Suisse ! Car ce qui a fait la Suisse, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas une langue commune ou une religion collective. Ce qui a fait la Suisse, c'est la volonté d'être unis, malgré nos différences. Ce qui a fait la Suisse, c'est la prise en compte de chaque individu. Ce qui a fait la Suisse, c'est la solidarité répétée quotidiennement, par le biais de l'AVS, par la péréquation financière entre régions ou encore par les impôts. Ce qui a fait la Suisse, ce sont des régions comme la Glâne qui ont accueilli des milliers de réfugiés français en 1940, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'accueil des familles ukrainiennes. Dit de manière plus triviale, ce qui a fait la Suisse, c'est le fait de passer le ballon à son coéquipier.

Mais aujourd'hui, les temps changent, les défis changent, les attentes changent. Et face à ces changements, la tendance est



à vouloir jouer et marquer seul. Alors, pour éviter une rupture de solidarité, il faut faire en sorte que chaque habitant trouve sa place et puisse offrir sa contribution au tout, et en retirer sa juste part.

La deuxième phrase tactique que nous ont répété nos entraîneurs était la suivante : « De la lucidité devant le but ! »

Ce conseil signifiait que lorsque nous nous trouvions en face du but adverse, nous devons viser et tirer de manière réfléchie, et non pas tenter de marquer le plus beau but mais tirer de fait trois mètres au-dessus de la barre transversale.

La Suisse est plutôt bonne élève en matière de lucidité. J'en veux pour preuve cet exemple : Notre code des obligations contient environ 150 dispositions légales concernant le droit du travail. En comparaison, en France, le code du travail contient 11'000 articles. Et je ne suis pas persuadé que le fonctionnement du monde du travail de nos voisins en est facilité.

Alors continuons à être lucides. Ne légiférons pas sur la taille des volets, la longueur des baguettes de pain et la couleur des poignées de portes, mais concentrons-nous sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les défis à venir.

La troisième phrase tactique, qui s'apparentait d'ailleurs plutôt à un ordre, était la suivante : « Bougez, bougez, on n'est pas en vacances ici ! »

Cet ordre signifiait que nous devons tous assumer notre rôle dans l'équipe car, sinon, nous pourrions rater des occasions ou, pire, encaisser des buts. Il s'agissait donc de la notion de responsabilité.

En tant qu'habitants de ce pays, nous sommes conscients de notre responsabilité, nous sommes conscients que c'est à nous tous, collectivement, d'assumer nos choix et de travailler. Nous n'attendons donc pas que l'Etat règle nos problèmes ou travaille à notre place. Parce que l'Etat doit surtout se concentrer sur la défense d'une politique libérale qui permet aux gens d'entreprendre et d'apporter la prospérité.

Mais l'élément le plus important dans l'équipe de foot était la fameuse troisième mi-temps

Grâce aux quelques verres que nous buvions après nos matchs, nous étions plus qu'une simple équipe de foot. Aucun joueur ne voulait changer d'équipe ! A l'échelle suisse, cela peut être caractérisé par la stabilité politique. Or, depuis quelques mois, la stabilité politique semble être plus difficile à garantir. Car notre monde est en constante crise. Il n'y a qu'à voir la guerre en Ukraine et l'état des institutions dans les pays démocratiques.

Pour garantir notre stabilité légendaire, nous devons maintenir notre culture du consensus. Mais attention, la tâche n'est pas gagnée. On le voit quotidiennement : il n'y a plus de zone grise. Soit c'est noir, soit c'est blanc. Chacun a sa vérité et toute idée qui provient du camp adverse est, par définition, mauvaise. Cette posture est dangereuse car elle nous divise. Et nous les connaissons ces divisions : Pro-vax contre anti-

vax, citoyens contre campagnards, pro-européen contre anti-Europe, militants de la décroissance contre militants de la croissance effrénée, etc. Mais n'oublions pas qu'entre chacun de ces extrêmes, il y a une voie possible, celle du consensus qui est la seule envisageable pour trouver des solutions qui soient acceptées par la population.

Cette culture du consensus a d'ailleurs un avantage, c'est que nous ne croyons pas au politicien providentiel. Et c'est tant mieux ! Pour la petite histoire : Lors d'une élection à l'étranger, j'ai entendu à la télé un citoyen qui a dit la chose suivante : « Le seul qui applique à 100% son programme, c'est le lave-linge ! ». Et bien j'espère qu'en Suisse, nous n'aurons jamais à entendre de telles constatations.



Mesdames et Messieurs, ce sont tous ces conseils qui ont fait que notre équipe du FC Ursy a été gagnante. Il en est de même pour la conduite de notre pays, qui sera d'ailleurs confronté à jouer d'autres matchs très importants. Par exemple le match concernant la lutte contre le changement climatique, ou celui concernant la mise à jour de nos relations avec l'Union européenne, ou encore la réforme de l'AVS, la jugulation des coûts de la santé ou la problématique de la pénurie d'électricité. Nous avons donc encore du chemin à faire avant d'atteindre la finale. Ce soir, j'ai envie d'être positif et de vous affirmer que nous avons les capacités d'atteindre la finale, et même de la gagner, pour autant que nous suivions les conseils qui m'ont été énoncés il y a une vingtaine d'années.

Avant de conclure, je ne peux m'empêcher de vous dire qu'à Ursy, vous avez une superbe équipe :

- Vos Conseillers communaux construisent des actions ensemble.
- Votre fanfare met l'ambiance lors de la 3e mi-temps.
- Votre Syndic est centre-avant et tel le renard des surfaces, il est prêt à marquer à tout moment.
- Vos agriculteurs et les boulangerie, fromagerie, boucherie et tous les autres commerces sont là pour assurer la subsistance.
- Gym Ursy répond toujours présent pour assurer le show et pour montrer ce qu'est l'esprit d'équipe.
- Vous avez un cabinet de médecins et une pharmacie pour les bobos qui pourraient survenir.
- Et vous tous, êtes les meilleurs supporters car vous encouragez votre équipe, votre commune.

Mesdames et Messieurs, Eric Cantona disait : « Je ne joue pas contre une équipe en particulier. Je joue pour me battre contre l'idée de perdre. Je joue pour gagner ». Eric Cantona devait être habitant d'Ursy, car vous avez assurément une équipe pour gagner.

Alors fêtons ce soir dignement votre commune, notre région et notre pays ! Excellente fête nationale, vive Ursy, vive la Glâne et vive la Suisse !





## **Coin des souvenirs - Ancienne photo d'Ursy**

Cette photo d'Ursy date des années 1980.

On peut constater que le village d'Ursy s'est bien développé depuis.

Si vous avez d'anciennes photos de nos villages à partager, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

## **Réception officielle de Monsieur Philippe Demierre, Conseiller d'État**

**Une réception officielle a été organisée en l'honneur de Monsieur Philippe Demierre, Conseiller d'Etat le 26 juin 2022.**

C'est en cortège que Monsieur Philippe Demierre est arrivé sur la place de fête emmené par le Contingent des grenadiers fribourgeois, la fanfare paroissiale d'Ursy et le Chœur-Mixte d'Ursy.

Nous avons pu assister à la solennelle Prise et Remise du drapeau, suivie de tir de salves. Prestations musicales et chorales ont par la suite animé la partie officielle suivie d'un apéritif qui a rassemblé les citoyens de la commune d'Ursy et les invités officiels.



Nous adressons encore toutes nos félicitations à Monsieur Philippe Demierre pour son élection et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Le Conseil communal





## **Départ à la retraite**

**Après plus de 29 ans d'activités à l'édilité communale d'Ursy, Monsieur Charly Deschenaux a pris sa retraite le 31 juillet dernier.**

*Quel magnifique parcours, quelle belle fidélité !*

Monsieur Deschenaux est entré au service de la petite commune d'Ursy le 01.03.1993 en tant qu'employé communal. Petite commune car elle comptait à ce moment-là à peine plus de 500 habitants et sa structure n'avait rien à voir avec celle que nous connaissons aujourd'hui.

En 1993, Monsieur Deschenaux était alors le seul permanent engagé pour entretenir la commune. Ensuite avec la première fusion en 2001, il est devenu chef de l'exploitation de la nouvelle commune. Par la suite, avec l'augmentation de la population et surtout l'augmentation du territoire à l'occasion de la deuxième fusion en 2012, son équipe s'est progressivement étoffée.



Au fil des années, Monsieur Deschenaux est devenu la personne indispensable au bon fonctionnement de toute la commune. Qu'il s'agisse du réseau d'eau potable, des routes communales, des bâtiments, de la forêt, ou du service hivernal, il a été un appui solide pour la plupart des 5 conseillères et des 28 conseillers qui se sont succédé à la commune durant ses 29 années.

Au nom de toutes ces conseillères et de tous ces conseillers communaux qui ont eu tant d'occasion d'apprécier son professionnalisme et sa disponibilité, nous lui disons un immense **MERCI**.

A l'occasion du souper du personnel communal, M. le Syndic, Philippe Dubey, a retracé son parcours professionnel. Au nom du personnel communal et au nom des autorités, il a remercié Monsieur Deschenaux pour son travail, son engagement, son dévouement, sa collaboration durant toutes ces années.

Nous profitons de ces lignes pour réitérer à Monsieur Deschenaux nos remerciements et nos vœux pour une heureuse et longue retraite.

Le Conseil communal et le personnel communal

## **Sapins de Noël**

**La corporation forestière Glâne-Farzin organise la vente des sapins de Noël de la région.**

Les samedis 10 et 17 décembre 2022, de 8h30 à 11h30 au centre forestier de Combloney à Romont.



### **Itinéraire**

- A la sortie de Romont prendre direction Payerne
- En face du PAA, prendre la route militaire
- Au milieu de la montée après environ 700 mètres, prendre à droite la petite route goudronnée
- Arrivée au centre forestier de Combloney

## **Un arbre pour le climat**

Dans le cadre du Plan Climat cantonal, le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Service de l'environnement (SEn) ont offert la possibilité aux communes de participer au programme « un arbre pour le climat ». Dans cette action, les communes participantes se sont engagées à planter un arbre sur leur territoire. Les plants ont été offerts par le SFN. La commune d'Ursy a participé à cette action pour l'effort commun de la lutte contre le réchauffement climatique et contre la perte de la biodiversité.



## **Obligation de cotiser à l'AVS/ AI/APG**

**Qui doit cotiser ? Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.**

En 2022, ce sont les personnes actives nées en 2004 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit le 20e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la Caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'006.00 de cotisations par année (double de la cotisation minimale).

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.



## **Impôts pour les jeunes**

Les jeunes ayant terminé leur formation en 2022, surtout ceux qui ont entrepris une carrière professionnelle, sont vivement invités à contacter:

**le Service des finances de la Commune, 021 909 59 57**

**le Service cantonal des contributions, 026 305 33 00**

Afin de déterminer les acomptes d'impôt à payer. Cela évitera de devoir s'acquitter d'un important montant d'impôt en une seule fois lors de la taxation définitive. Cette information est également valable pour les jeunes gens de moins de 18 ans qui auraient déjà débuté une activité salariée.

## **Permis de construire** **Conditions relatives aux chantiers**

### Gestion du bruit de chantier

Pendant la phase de chantier, le requérant veillera plus particulièrement à :

- Ne pas effectuer de travaux bruyants entre 19h00 et 7h00;
- Respecter une pause de 12h00 à 13h00;
- Avertir les voisins potentiellement touchés, si des travaux bruyants doivent être exécutés durant 2 jours consécutifs.

Travail du samedi, jours fériés et en dehors de l'horaire normal. Les informations y relatives peuvent être consultées sur le site internet de l'Inspectorat chantiers Fribourg.

### Gestion des déchets de chantier

Les déchets de chantier doivent être traités conformément à l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), à l'ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) et à la recommandation SIA 430 « Gestion des déchets de chantier lors de travaux de construction, de transformation et de démolition.

Pour de plus amples renseignements :

[https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/\\_www/files/pdf97/chantiers\\_conditions\\_fr.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf97/chantiers_conditions_fr.pdf)

### Ouverture de chantiers routiers – signalisation temporaire Procédure d'autorisation:

- Toute ouverture d'un chantier empiétant partiellement ou complètement sur une voie de circulation publique et nécessitant la pose d'une signalisation temporaire doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Police cantonale.
- Cette demande doit être établie et transmise par voie électronique avec le document à disposition 20 jours ouvrables avant l'ouverture du chantier, mis à part pour les cas urgents.
- Après réception et examen de la demande, la Police cantonale délivrera une autorisation pour la pose de signalisation temporaire qui permet au maître de l'ouvrage d'entreprendre les travaux. La fin des travaux ainsi que la prolongation doivent être annoncées à la Police cantonale.

<https://www.fr.ch/police-et-securite/criminalite-ordre-public-et-circulation/chantiers-et-infrastructures-routieres>



## Cour d'école

Durant les vacances d'automne, une équipe d'enseignants a conçu et réalisé avec l'aide technique de l'entreprise MB-Tracing le projet de marquage de la cour d'école à Ursy. Plus de 2000 mètres de scotch et 115 kilos de peinture ont été nécessaires!

Grâce à un don du bureau d'architecture Ruffieux-Chehab et à l'aide de la Commune d'Ursy, les élèves et la population bénéficient d'une cour ludique qui j'en suis sûre sera appréciée par petits et grands.

Un grand merci à tous pour votre implication.

F. Chevalley, directrice



## Ecole maternelle

**La Commune d'Ursy met à votre disposition une école maternelle.**

**Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont ouvertes !**

Groupe I	Lundi matin	-	Jeudi après-midi
Groupe II	Lundi après-midi	-	Jeudi matin

Pour tout renseignement, nous sommes à votre service

Par téléphone au 021 909 59 57 ou

Par mail à [finances@ursy.ch](mailto:finances@ursy.ch).

Le formulaire d'inscription et le règlement sont à votre disposition sur notre site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch).



L'ÉCOLE  
MATERNELLE  
D'URSY

## Accueil Extrascolaire d'Ursy

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants des classes enfantines et primaires scolarisés de la Commune d'Ursy.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants en dehors des heures de classe, de leur fournir des repas équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements au 021 909 08 41 ou sur [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)



## Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale.

## Guichet virtuel

Les annonces de départ ou de déménagement à l'intérieur de la commune peuvent désormais être faites par le biais de notre guichet virtuel disponible sur la page d'accueil de notre site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch) !

## Déclaration d'arrivée ou de départ – Obligation d'annonce de tiers

Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenu d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours auprès du contrôle des habitants, conformément à la Loi sur le contrôle des habitants.



## Ensemble contre le littering

L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique – ou littering – dérange et altère la qualité de vie dans les lieux publics. De ce fait chaque geste compte pour rendre l'espace public plus propre, plus sain et plus sûr.

La pollution de l'espace public par l'abandon de petites quantités de déchets urbains ou par **le dépôt non conforme de déchets ménagers** est devenue préoccupante.

Conformément au règlement communal en vigueur, nous vous rappelons que ces incivilités peuvent être sanctionnées d'une amende de 20 francs à 1'000 francs selon la gravité du cas.

Pour lutter contre le littering, nous mettons à votre disposition :

- des containers pour le dépôt des ordures ménagères
- des poubelles sur l'espace public
- des systèmes d'élimination des déchets canins (Robi-dog)
- etc...

Nous vous remercions pour votre compréhension.



## Utilisation des compacteurs

Nous vous rappelons que les sacs suivants sont acceptés dans le tambour par compression :

- 1 sac de 110 litres ou
- 2 sacs de 60 litres ou
- 3 sacs de 35 litres

En cas de problème avec le compacteur, veuillez reprendre vos sacs ou utiliser les autres compacteurs à disposition dans la commune (Vuarmarens et Ursy, salle communale et déchetterie).

**Les sacs abandonnés seront fouillés et les contrevenants amendés.**

## \* Entretien hivernal

### Déneigement

**Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.**

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.

Informations importantes à retenir :

- Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.
- Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



### Barrières à neige

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.



## Raccordement au réseau d'eau potable

Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

## Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème.

En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.



Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

## Distribution d'eau potable Prescriptions techniques

L'assemblée communale du 19 avril 2021 a approuvé le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Suite à cela des prescriptions techniques ont été éditées. Ces prescriptions fixent les règles à appliquer sur le réseau de distribution de la Commune d'Ursy, en complément du règlement relatif à la distribution d'eau potable communal et des directives de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie et du Gaz et des Eaux). Elles sont destinées aux installateurs concessionnaires, aux bureaux d'architectes/ingénieurs ainsi qu'aux propriétaires.

Le propriétaire doit veiller à ce que les installations d'adduction d'eau soient conçues, construites, utilisées et entretenues conformément aux règles techniques reconnues.

Ces prescriptions techniques sont disponibles sur le site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)



## Aéronefs sans occupants «Drones»



Au cours des dernières années, l'utilisation de drones s'est constamment développée en Suisse et dans le canton de Fribourg. Le développement de cette activité provoque des conséquences en termes de sécurité, de partage de l'espace aérien et de respect de la vie privée et de la protection des données.

Régulièrement, nous recevons des plaintes au sujet de l'utilisation de drones dans l'espace aérien de la commune. Bien qu'il n'existe actuellement pas de règles cantonales, nous remercions les utilisateurs de ces appareils de bien vouloir respecter les prescriptions sur la protection des données et de la sphère privée.

## Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse

Conformément au règlement sur la détention et l'imposition des chiens, nous nous permettons de rappeler ce qui suit:

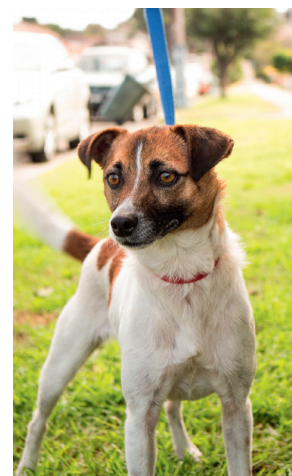
### Espaces interdits aux chiens:

- Les cours d'école
- Tous les bâtiments scolaires
- Les bâtiments de l'administration communale
- Sur les places de sport

### Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants:

- Aux abords des cours d'école
- Aux abords et sur les places de jeux
- Aux abords des places de sport
- Au centre des villages et dans les quartiers d'habitation
- Cimetière

Nous vous remercions les détenteurs de chiens de respecter cette réglementation.



## ★ Ursy s'Anime

Nous avons été ravis de vous retrouver lors de notre traditionnel marché d'automne. Cet édition plutôt pluvieuse a été un succès grâce à votre présence! Merci!



Jusqu'au 24 décembre, nos villages seront illuminés par les fenêtres de l'Avent. Découvrez les magnifiques décorations qui ont été concoctées par toutes les personnes qui participent à cette magie. Merci à eux !

Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur [www.ursysanime.ch](http://www.ursysanime.ch).

## Agenda Ursy s'Anime 2023

### SAMEDI 25 MARS

Bourse de printemps

### LUNDI 10 AVRIL

Course aux œufs

### SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Marché d'automne

### SAMEDI 7 OCTOBRE

Bourse d'automne

### DU 1<sup>ER</sup> AU 24 DÉCEMBRE

Fenêtres de l'Avent



## 🗓️ Agenda des manifestations à Ursy (jusqu'en juillet 2023)

### DÉCEMBRE 2022

Fenêtres de l'Avent (Ursy s'Anime)

### 6 DÉCEMBRE 2022

St-Nicolas des enfants

### 9-10 DÉCEMBRE 2022

Concert de l'Avent

### 8 JANVIER 2023

Nouvel An des Aînés

### 28 JANVIER 2023

12h de la Fondue

### 10-11 FÉVRIER 2023

Soirées de la Gym Ursy

### 3-4-5 MARS 2023

Théâtre de la Jeunesse

### 10-11 MARS 2023

Théâtre de la Jeunesse

### 25 MARS 2023

Bourse de printemps (Ursy s'Anime)

### 25 MARS 2023

12h. du Volley

### 31 MARS, 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

Concert annuel Fanfare

### 10 AVRIL 2023

Course aux œufs (Ursy s'Anime)

### 6 MAI 2023

MotoTroc

### 13 MAI 2023

Course VTT La Glânoise

### 10-11 JUIN 2023

Concert Mi K Do

### 17 JUIN 2023

Concert des cadets de la fanfare

### 30 JUIN, 1-2 JUILLET 2023

Tournoi FC Ursy

### 31 JUILLET 2023

Fête Nationale

Prochaine assemblée communale: 22 mai 2023



### **Ursy prend des premières mesures d'économies d'énergie !**

Face à la menace de pénurie d'énergie qui guette notamment la Suisse cet hiver, le Conseil communal a décidé de prendre des mesures pour économiser l'énergie ces prochains mois.

#### **Eclairage public**

Prolongation de la durée d'extinction de l'éclairage public de **23h30 à 05h30** (anciennement 01h00-05h00) dans toutes les zones de la commune non concernées par des passages piétons. Cette mesure sera mise en place par le Groupe E.

#### **Eclairage de fête**

**Sapin de Noël**, illumination uniquement du sapin qui se trouve au centre du village d'Ursy. Par cette mesure, nous essayons de faire preuve d'exemplarité, tout en ne privant pas totalement la population de l'esprit festif de cette période.

#### **Conseils pour réduire votre consommation dans votre habitat**

Selon les recommandations du Groupe E, chacune et chacun peut adapter ses comportements en réduisant sa consommation d'électricité et de gaz. Même des gestes simples sont efficaces : limiter sa consommation d'eau chaude sanitaire, baisser son chauffage dès l'automne, éteindre ses appareils plutôt que de recourir au mode veille, sécher son linge à l'air plutôt qu'en machine.

**Illuminations de Noël (01.12.2022 au 10.01.2023)** : nous vous recommandons de choisir des éclairages à faible consommation d'électricité et, d'éteindre les illuminations durant une partie de la nuit pour limiter la consommation d'énergie.

Nous vous remercions pour votre compréhension. Chaque geste compte !

Le Conseil communal



# NOUVEL HORAIRE DES TRANSPORTS PUBLICS

Dès le 11 décembre 2022

## Nouveautés pour les usagers de la commune:

- Restructuration et nouvelle numérotation des lignes de train du RER Vaud. La gare de Vauderens sera dorénavant desservie par la S6.
- Deuxième liaison par heure en train, entre Vauderens et Lausanne, aux heures de pointe, par une adaptation des horaires qui permettra une correspondance entre la S6 et l'InterRegio15 à Romont FR.
- RegioExpress Fribourg-Aigle-Le Châble VS, les samedis et dimanches, du 17 décembre 2022 au 16 avril 2023. L'aller le matin et le retour le soir. Correspondance avec la ligne de bus 20.474 Moudon-Vauderens-Romont en gare de Romont FR.
- Première course de la 20.474 avancée de 3 minutes à Romont FR, gare afin de permettre une correspondance à Moudon, Sorbiers avec la ligne 10.362 Moudon, gare - Epalinges, Croisettes.



UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS  
DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022

[tpf.ch/nouveautes](https://tpf.ch/nouveautes)

tpf.ch



## Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

**Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.**

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



**OBJECTIF : J'ARRÊTE DE FUMER**

- 1. Faire le point**
  - Analyser ses habitudes de consommation
  - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
  - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
  - Identifier ses ressources, forces, obstacles
  - Développer des alternatives
  - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
  - Arrêter
  - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
  - Renforcer les acquis
  - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
  - Évaluer le changement

Entretien d'orientation  
Conseils ponctuels et soutien personnalisé  
Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

## Ramonage

Nous vous rappelons que pour tous les villages de la Commune d'Ursy, le concessionnaire agréé est **François Helfer, maître ramoneur à Romont.**

Merci de réserver un bon accueil aux ramoneurs.



[www.ramoneurs-fr.ch](http://www.ramoneurs-fr.ch)



## Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: [ramoneurs-fr.ch](http://ramoneurs-fr.ch)





## *Le PassePartout de la Glâne recherche*



### *des chauffeurs et des chauffeuses*

Vous avez le sens du bénévolat

Vous aimez conduire une voiture

Vous voulez consacrer du temps aux personnes à mobilité réduite

*Alors rejoignez-nous.*

**Président :**

Alexis Carrel

☎ 079 366 82 25

**Resp. du planning :**

Jeannelyse Crausaz

☎ 026 / 653 19 16

**Vice-président :**

Gérard Chassot

☎ 079 434 92 34



## Rapport de gestion 2021 du PassePartout de la Glâne

### Buts de la Fondation :

La Fondation PassePartout favorise la participation sociale des personnes atteintes dans leur mobilité et légalement domiciliées dans le canton de Fribourg en fournissant un service de transport adapté.

### Activités dans le canton :

Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable dans le cadre du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation PassePartout repose sur le **bénévolat**.

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle.

En 2021, les Passepartout ont repris leurs transports au rythme qu'était le sien avant la pandémie. Les statistiques qui suivent sont là pour le prouver.

Les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru **710'402** km (+185'500) et effectué pas moins de **28'634** courses (+7'700). **254** conducteurs bénévoles assurent ces services.

### Activités dans notre district :

Le PassePartout de la Glâne a fêté son 30<sup>e</sup> anniversaire en inaugurant un nouveau véhicule TOYOTA qui est fort apprécié par tous les chauffeurs.

Le PPG possède 3 véhicules qui ont parcouru **143'123** km, effectué **3'214** courses grâce aux 30 chauffeurs bénévoles. En kilométrage, nous dépassons tous les autres districts.

### Responsables du PPG :

Président :	Alexis Carrel – 1684 Mézières - 079 366 82 25 - alexis.carrel@netplus.ch		
Vice-président :	Gérard Chassot	Resp. planning :	Jeannelyse Crausaz
Secrétaire	Cyntia Descloux	Resp. véhicules :	Jean-Paul Conus
Caissier	Jean-Marc Mauron	Resp. réservations :	Silvana Bertschi

### Les chauffeurs :

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue
- Le comité vous invite à effectuer deux journées d'essai avec un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité répond à vos attentes.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées à votre convenance lors du planning qui a lieu le dernier jeudi du mois, à 19 h, au Relais St-Jacques de Vuisternens-dt-Rt
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et assurer la fixation des chaises roulantes.
- Vous recevez une formation pour l'entretien et la désinfection du véhicule.
- Le rôle de chauffeurs du PPG n'est pas réservé uniquement aux hommes ; **les dames peuvent très bien assurer ces transports.**
- ***Nous recherchons des chauffeurs s'engageant pour la semaine, de même que des chauffeurs acceptant d'effectuer des transports le week-end et les jours de fête.***

**Réservations :** Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de **8h30 à 11h30** et de **14h à 15h** au N° tél. **026.656.10.33**

**Tarifs :** Fr. **0.60** le km effectif et Fr. **2.-** de prise en charge. Notre service est reconnu par les assurances.

**Financement :** Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à la générosité des donateurs.

**Véhicules :** Au vu du kilométrage important effectué chaque année, nous faisons l'acquisition d'un véhicule neuf tous les 2 ans.

<p><b>Compte bancaire :</b> Banque Valiant AG – 3001 Berne – CH05 0630 0016 3233 1620 2 <b>Adresse officielle :</b> PassePartout de la Glâne – Alexis Carrel – Rte de l'Eglise 28 – 1684 Mézières</p>
---

## Une administration communale à votre service

### Réception téléphonique

**lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**

(sauf vendredi après-midi: fermé)

#### Service administratif

021 909 59 41  
commune@ursy.ch

#### Contrôle des habitants

021 909 08 41  
habitants@ursy.ch

#### Service des finances

021 909 59 57  
finances@ursy.ch

#### Service technique

021 909 08 42  
commune@ursy.ch

### Horaire d'ouverture des guichets

Lundi	8h30 à 11h30	16h à 19h
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

### Horaire de fin d'année

L'administration communale sera fermée :

**Jeudi 8 décembre 2022 (Jour férié)**

**Vendredi 9 décembre 2022**

**Du vendredi 23 décembre 2022**

**au lundi 2 janvier 2023, inclus**

Dès le mardi 3 janvier 2023, ouverture selon l'horaire habituel

